



Montréal, le 7 septembre 2021

À l'attention de :

L'honorable Carla Qualtrough, Parti Libéral du Canada (Carla.Qualtrough@parl.gc.ca)
Monsieur Daniel Blaikie, Nouveau Parti Démocratique (Daniel.Blaikie@parl.gc.ca)
Madame Kimberley Vance-Mubanga, Parti Vert du Canada (kimberley.vance-mubanga@greenparty.ca)
Madame Marie-Hélène Gaudreau, Bloc Québécois (mh.gaudreau@parl.gc.ca)
L'honorable Mike Lake, Parti conservateur du Canada (mike.lake@parl.gc.ca)

Copie conforme : Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ministre@mtess.gouv.qc.ca)

Mesdames, monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention concernant la situation des programmes d'aide financière pour les personnes handicapées et celles ayant des troubles de santé mentale au Québec, spécifiquement en ce qui a trait au programme de solidarité sociale (PSS) et au futur programme de revenu de base (PRB).

En 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la , «Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi». Il s'agissait d'une des composantes du PAGIEPS (plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale du gouvernement du Québec). L'entrée en vigueur du programme est prévue au 1^{er} janvier 2023 et devrait aider à sortir de la pauvreté des dizaines de milliers de personnes handicapées. Il s'agit d'une première au Canada.

Depuis 2018, nous avons contribué aux travaux entourant la création du programme de revenu de base, y compris en ce qui a trait à son encadrement réglementaire. Forts de nos expériences avec des populations variées, nous avons pu conseiller le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Québec concernant la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Alors qu'une campagne électorale a lieu au Canada, de nombreuses promesses et engagements ont été formulés par les différents partis politiques, notamment en ce qui a trait à la sécurité financière des personnes handicapées et ayant des troubles mentaux au pays. Il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque ces personnes sont systématiquement plus nombreuses à vivre dans la pauvreté et à être exclues du marché du travail¹. Nombre de ces propositions ont mis en avant le concept d'individualisation des prestations et d'admission rapide aux programmes de soutien financier, ce qui représente une avancée majeure pour les personnes concernées.



Malgré tout, à titre d'organisations provinciales représentant les personnes handicapées et ayant des troubles de santé mentale au Québec, et à titre de collaborateurs du MTESS, nous considérons important de nous assurer que les promesses faites, si elles se concrétisent, ne viennent pas complexifier l'accès au programme de revenu de base au Québec.

D'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral devra prendre en compte les spécificités des programmes provinciaux, et particulièrement ceux au Québec, afin de s'assurer que si des sommes sont investies pour aider les personnes ayant des contraintes à l'emploi, ce but soit réellement atteint. Par exemple, advenant le cas où le gouvernement fédéral procéderait à des transferts aux provinces, nous souhaitons que ces transferts servent réellement à aider à sortir de la pauvreté les personnes que nous représentons notamment en bonifiant le programme de revenu de base au Québec.

Nos demandes sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, qui sert d'aide-mémoire, en fonction des scénarios possibles.

Puisque vous courtisez actuellement l'appui du public, nous vous demandons de vous engager à respecter nos demandes en lien avec les potentiels futurs programmes fédéraux d'aide financière aux personnes handicapées et celles ayant des troubles de santé mentale.

En vous souhaitant une bonne campagne!

Isabelle Tremblay
Directrice générale
AQRIPH

Véronique Vézina,
Présidente
COPHAN

Anik Larose
Directrice générale
Société québécoise de la déficience intellectuelle

Charles Rice
Président
Réseau communautaire en santé mentale
(COSME)



Annexe : scénarios et demandes des groupes au Québec

Scénario 1 : Demande de transfert des sommes par Québec

1. Les sommes devraient réellement être transférées vers le programme de revenu de base (PRB) et bénéficier aux personnes, non à d'autres postes financiers.
2. Les sommes doivent servir à atteindre et à suivre la mesure du seuil de faible revenu telle que définie par Statistiques Canada.
3. Les éventuelles sommes restantes devraient être allouées à des programmes inclusifs de soutien à l'employabilité.
4. Advenant que les programmes fédéraux soient individualisés (« une personne, un chèque », sans égard aux revenus du conjoint), les transferts au gouvernement du Québec devraient être conditionnels au respect de ce critère d'admissibilité par le Québec dans le cadre du PRB.

Scénario 2 : Le gouvernement fédéral se dote d'un programme de soutien au revenu pour les personnes handicapées, sans égard aux décisions des provinces

1. La prestation ne devrait pas être utilisée pour remplacer les programmes d'aide financière de dernier recours (« aide sociale », « solidarité sociale », « revenu de base » au Québec). Il incombe au gouvernement fédéral de s'assurer que les provinces n'en profiteront pas pour saborder leurs propres programmes ou rendre l'admissibilité plus difficile.
2. Le nouveau programme fédéral ne devrait pas être coupé pour les personnes qui sont prestataires d'aides financières de dernier recours au Québec, jusqu'à concurrence de l'atteinte du seuil de faible revenu tel que mesuré par Statistiques Canada. L'objectif énoncé par les différents partis est de sortir de la pauvreté les personnes handicapées. Pour ce faire, les gouvernements devront travailler ensemble et s'assurer que les différentes prestations aident réellement les personnes, sans embuches administratives.
3. Advenant le cas où le gouvernement fédéral mettrait en œuvre un nouveau programme de soutien au revenu atteignant ou dépassant la mesure de faible revenu, il sera impératif que les mesures liées aux programmes provinciaux existants soient maintenues, notamment en ce qui a trait au carnet de réclamation dans le réseau de la santé, aux services d'employabilité et aux autres compensations pour le handicap.